

Promotions d'AAS en TTPS

Des missions finalement reconnues !

La DPMP a promu trois AAS au grade TTPS : catégorie B. La CFTC se félicite de ces avancements que nous défendons et réclamons depuis des mois pour les agents en charge de missions d'encadrants.

La CFTC salue cette décision de la direction qui nous répondait jusqu'à présent ne pas pouvoir effectuer ces promotions au motif que le corps allait disparaître à la DPMP.

Nous n'avons jamais tenu pour valable cet argument, pour 2 raisons :

- Tant qu'un corps existe dans une direction, on doit être en mesure de promouvoir des agents de la catégorie C vers la catégorie B ;
- Et quand bien même le corps disparaît à la DPMP au profit des CDSPM (Chef de service de police municipale), le corps des TTPS existe toujours à la Ville de Paris dans plusieurs directions, à la DEVE notamment.

Bref, ne ressassons pas le passé et apprécions l'avenir qui s'annonce meilleur pour les agents en charge des missions d'encadrement.

Même si le nombre est encore faible, seulement 3 promotions, nous sommes satisfaits pour ces agents et davantage confiants pour les collègues non encore promus à ce jour.

Les agents concernés, AASP1, chefs de brigade, qui ont derrière eux une carrière longue à la Ville et qui se voient confiées les tâches et les responsabilités incombant à un cadre B (gestion des plannings, des éléments variables, dimanches, HS, validations des congés, ...) peuvent enfin espérer leur avancement légitime au grade de TTPS !

Affaire à suivre...

Claude Royer

Délégué CFTC Surveillance

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer